



Supplément au Bulletin S3 Bordeaux
n°183 septembre-octobre-
novembre 2011

directeur de publication :
JP MERAL CPPAP : 1014S07145

**vendredi 25
novembre 2011**

**Spécial
PEGC**

S o m m a i r e

- Edito
- Résultats élections prof
- Retraites
- Adresses électroniques
- Adhésion

A diffuser aux collègues PEGC de votre collège, merci.

NOUS NE LAISSONS PAS FAIRE !

La dette a été multipliée par trois en trois ans et dans le même temps 100 000 postes de la fonction publique ont été supprimés prétendument pour la réduire ce qui a économisé trois petits milliards soit une goutte d'eau en comparaison aux centaines de milliards supplémentaires de la dette (de 600 à 1800 milliards). Ce qui prouve bien que le non remplacement d'un fonctionnaire partant à la retraite sur deux est une mesure inefficace, inutile mais surtout dangereuse pour le fonctionnement de notre pays. Ce gouvernement a fait le choix de donner des milliards aux banques, aux constructeurs automobiles, à la Grèce et bien sûr aux plus riches sans contrepartie et sans contrôle. Par contre il cherche à faire des économies de bouts de chandelle en rajoutant quelques mois aux collègues qui vont partir à la retraite, en imposant un jour de carence pour les congés de maladie et maintenant il a le projet de supprimer le petit choix et le grand choix pour les enseignants avec l'idée de réaliser toujours quelques économies et de pénaliser un peu plus les personnels. Même si ce système est remplacé par un autre qui peut paraître avantageux il n'en est rien et au final nous serons perdants. Nous ne laissons pas faire, des mobilisations sont en préparation et nous devons y répondre avec force et détermination parce qu'il n'y aura pas de répit, le gouvernement continuera sa politique de destruction des services publics jusqu'à ce qu'ils ne puissent plus remplir leur mission et alors l'économie libérale pourra se développer sans entrave au sein même de tous les secteurs du service public.

Tous dans les prochaines actions, manifestations, rassemblements et en grève éducations et interprofessionnelles qui seront organisés dans les semaines à venir en réponse aux attaques répétées du gouvernement.

Laulan Bruno secrétaire académique du SNUipp

Attention : pour les collègues qui demandent un congé formation, un temps partiel ou le mouvement inter, il n'y a plus que quelques jours. Demandez moi les circulaires si vous êtes concernés.

RESULTATS DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2011 : CAPA DES PEGC DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX

La liste **SNUIPP SNES SNEP** est arrivée largement en tête avec plus de **48,48 %** des voix ce qui permet d'obtenir deux sièges à la CAPA des PEGC et cela grâce à votre vote. C'est une progression spectaculaire par rapport au scrutin de 2008 où nous avons obtenu 35,04% des voix et un siège.

Les deux élus sont donc **Laulan Bruno et Caritan Annick** avec leurs deux suppléants, **Robert Marie-Rose et Mirtain Didier**.

Ce bon résultat va permettre aux élus SNUIPP SNES SNEP de continuer à travailler à défendre l'ensemble des PEGC dans les différents groupes de travail et dans les CAPA comme nous l'avons toujours fait.

Par contre nous déplorons et dénonçons l'organisation électronique de ce scrutin qui n'a pas permis à tous les collègues de s'exprimer tant les problèmes rencontrés étaient nombreux.

Le taux de participation a chuté de manière inquiétante à 48,57% alors qu'il était en 2008 de 77,61% soit une baisse de 29,04%.

Merci encore à tous ceux qui nous ont soutenus et fait confiance

SCRUTIN CAPA DES PEGC de l'académie de BORDEAUX

2011	Nbre	%
INSCRITS	210	100%
VOTANTS	102	48,57%
BLANCS	3	1,42%
EXPRIMES	99	47,14%

Nom des listes en présence 2011	nbre de voix	%	nbre de sièges
SNUIPP SNES SNEP	48	48,48%	2
SE-UNSA	28	28,28%	1
FNEC-FP-FO	5	5,05%	0
CSEN-FGAF-FAEN-SCENRAC-CFTC	18	18,18%	0

2008	Nbre	%
INSCRITS	469	100%
VOTANTS	364	77,61%
BLANCS	13	2,77%
EXPRIMES	351	74,84%

Nom des listes en présence 2008	nbre de voix	%	nbre de sièges
SNUIPP SNES SNEP	123	35,04%	1
SE-UNSA	128	36,47%	2
FO	15	4,27%	0
SGEN	25	7,12%	0
CGT	15	4,27%	0
SNCL	45	12,82%	0

RETRAITE :

Un an après la réforme injuste des retraites que la majorité UMP a adoptée à l'automne 2010, refusant d'entendre le puissant mouvement social qui exigeait d'autres mesures pour garantir les retraites, le gouvernement l'a déjà aggravée. Il reporte l'âge de départ en retraite des salariés nés en 1952 de 1 mois, en 1953 de 2 mois, en 1954 de 3 mois et en 1955 de 4 mois.

Outre le décalage des droits à pension des salariés, dont une part importante est privée de travail bien avant l'âge de la retraite, la conséquence pour les fonctionnaires sont un effet plus important de la décote provoqué par le report de l'âge du droit à la retraite et très vraisemblablement de celui de la limite d'âge, qui bouscule la progressivité introduite dans la loi Fillon de 2003.

Ainsi, pour un natif d'avril 1952, le taux maximum de décote passera de 10,5% à 13%. La baisse de la pension pourra atteindre 2,8%. Pour un(e) fonctionnaire né(e) en 1955, la pension pourra baisser de 3,1% en comparant les pensions avant et après la réforme à 62 ans.

Pourquoi envoyer son adresse électronique au SNUIPP ou au SNES ?

Pour deux raisons qui peuvent vous aider pour votre travail.

La première est de vous transmettre les informations du rectorat dans les meilleurs délais ce qui n'est pas possible avec le bulletin académique SPECIAL PEGC que le SNES et le SNUIPP vous envoient tous les deux mois. La deuxième est de suivre l'information en direct et donc de pouvoir y réagir immédiatement ce qui est important surtout lorsque l'on sait que beaucoup de décisions sont prises ou abandonnées par le gouvernement en sondant l'opinion publique. Pour cela envoyez un mail à bruno.laulan@laposte.net, en précisant juste que vous autorisez le SNES et le SNUIPP à utiliser votre adresse électronique à des fins professionnelles uniquement. A l'inverse, il est bien évident que vous pouvez demander à ce que l'on ne l'emploie plus à tout moment. Notre travail de délégué du personnel s'en trouverait non seulement simplifié mais surtout plus efficace.

POURQUOI SE SYNDIQUER ?

La rentrée 2011 a été marquée par les élections professionnelles qui se sont déroulées du 13 au 20 octobre. Ce vote était très important pour les organisations syndicales et notamment pour les syndicats de la FSU qui sont majoritaires. Avec plus de 48% des voix, la liste SNUIPP SNES SNEP a progressé de 13% par rapport à 2008 et est devenue majoritaire avec deux sièges à la CAPA des PEGC. Mais cela ne suffit pas et il faut se syndiquer, surtout cette année, d'une part parce que de nombreux collègues PEGC syndiqués sont partis à la retraite et d'autre part parce que les attaques contre les personnels sont graves et continues.

Se syndiquer c'est :

- pour freiner le gouvernement dans ses réformes iniques et inefficaces
- pour proposer une autre politique éducative juste et performante
- parce que le SNUipp et le SNES sont entendus et améliorent les conditions de travail de chacun
- parce que **rien n'est jamais acquis**, nous pouvons le vérifier chaque jour avec les attaques répétées du gouvernement de nos statuts, même pour les collègues en fin de carrière,
- pour faire **entendre notre voix** dans tous les GT et CAPA parce que nous ne sommes plus nombreux,
- pour faire **avancer nos revendications**, l'indice **783** pour le plus grand nombre d'entre nous,
- pour avoir la possibilité **d'obtenir une mutation**, ce qui peut être remis en cause si nous n'y veillons pas,
- parce qu'enfin **sans vous il n'y a pas de syndicat**.

J'insiste également sur le fait que les cotisations des adhérents sont le seul moyen de financement des actions et des publications et il faut donc des adhérents.

Enfin je rappelle que **66%** de la cotisation est déductible des impôts, ce qui veut dire que pour une cotisation de 150 € vous ne payez que **50 € soit 4 euros par mois**.

BULLETIN D'ADHESION 2011 - 2012

(ou de renouvellement d'adhésion)

A remettre au trésorier du Snes de votre établissement
(ou à la section académique pour les isolés : 138 rue de Pessac, 33000 Bordeaux).
Il est indispensable de dater et signer le cadre 3.

<p>① Identifiant Snes (si vous étiez déjà adhérent)</p> <p>Sexe Masc <input type="checkbox"/> Fém <input type="checkbox"/> date de naissance <input type="text"/></p> <p>Nom (utilisez le nom connu du rectorat)</p> <p>Nom patronymique (de naissance) Prénom</p> <p>Adresse</p> <p>Code postal Ville ou pays étranger</p> <p>Téléphone 1 portable ou téléphone 2 télécopie</p> <p>Adresse électronique <input type="text"/> <small>(respectez minuscules majuscules et caractères spéciaux)</small></p> <p>Etablissement d'affectation ministérielle :</p> <p>Nom et ville</p>	<p>② Catégorie</p> <p>> PEGC > PEGC Hors Classe > PEGC Classe Exceptionnelle</p> <p>Si temps partiel, quotité <input type="text"/> cotisation proportionnelle à la quotité de temps partiel</p> <p>Discipline <input type="text"/></p> <p>Autres domaines enseignés <small>(ens. artistiques au lycée FLE, FLS, langues régionales...)</small></p> <p>Echelon <input type="text"/> date promotion : <input type="text"/></p> <p>cochez les cases selon votre situation :</p> <p><input type="checkbox"/> Cessation progressive d'activité <input type="checkbox"/> CFA</p>
---	--

3 J'accepte de fournir au Snes et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au Snes de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Snes 46 Avenue d'Ivry 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique.

Montant total de la cotisation : € (voir barème) Date : Signature :

3- Paiement par chèque(s) joint(s).

Barème des cotisations - académie : Bordeaux 2011-2012

Entre parenthèses le montant des 3 prélèvements si vous payez par prélèvement automatique.

catégorie \ échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PEGC		125,70 € (42,30€)	132,90 € (44,70€)	138,30 € (46,50€)	144,50 € (48,50€)	151,60 € (50,90€)	158,10 € (53,10€)	166,30 € (55,80€)	174,50 € (58,50€)	184,40 € (61,80€)	194,30 € (65,10€)
PEGC classe exceptionnelle	218,90 € (73,30€)	236,70 € (79,30€)	247,30 € (82,80€)	263,00 € (88,00€)	277,30 € (92,80€)						
PEGC hors classe	166,00 € (55,70€)	174,20 € (58,40€)	184,10 € (61,70€)	194,00 € (65,00€)	218,90 € (73,30€)	234,60 € (78,60€)					

- Cessation progressive d'activité : au prorata du salaire versé.
- Mi-temps ou temps partiel : cotisation proportionnelle à la quotité de temps partiel - cotisation minimale 37,00 €
- Situations exceptionnelles : contacter le trésorier académique.

Rappel : 66% de la cotisation syndicale est déductible des impôts

PEGC de l'Académie de BORDEAUX

Bulletin d'Adhésion au SNUIPP/FSU
Année scolaire 2011 / 2012
(à renvoyer à votre département d'exercice voir adresse ci-dessous)

SNUIPP-FSU

DEPARTEMENT D'EXERCICE (à entourer)

24 33 40 47 64

Nom : Nom de jeune fille :
Prénom :

Date de naissance : / / Téléphone : Courriel :

Situation administrative : PEGC - Temps partiel - Disponibilité - CPA - Retraité(e) - Autre :

Adresse personnelle :
Code postal : Ville :

Etablissement d'exercice :
Code postal : Ville :

Echelon : Montant de la cotisation : Syndiqué(e) 2010 / 11 ? oui / non

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PEGC Cl. Norm.					123	129	135	143	150	159	168
PEGC H.C.	142	150	159	168	190	204	66 % de la cotisation est déductible de l'impôt sur le revenu !				
PEGC C.E.	190	206	216	230	243		Sur une cotisation de 150€ vous ne payez que 50€				

Retraités : 94 Disponibilité 74
Temps partiel : cotisation X quotité
CPA après 2004 : 50 ou 60 %

Je choisis de payer ma cotisation

En 1 fois :

Chèque de€ à l'ordre du SNUIPP de mon département

En 4 fois :

Chèques de€ à l'ordre du SNUIPP de mon département

Précisez le numéro du département ; datez les chèques du jour d'émission.

SNUIPP 24
Bourse du Travail, 26 rue Bodin
24029 PERIGUEUX Cedex 05 53 08 21 25

SNUIPP 33
Bourse du Travail, 44 cours Aristide Briand,
33075 BORDEAUX Cedex 05 56 31 26 63

SNUIPP 40
Maison des syndicats, 97 place de la caserne Bosquet
40 000 MONT DE MARSAN 05 58 933 933

SNUIPP 47
169 bis avenue Jean-Jaurès
47000 AGEN 05 53 68 01 92

SNUIPP 64
66 rue Montpensier 64 000 PAU 05 59 80 28 27

Le SNUIPP pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser la revue nationale « Fenêtres sur Cours ». Je demande au SNUIPP de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la section du SNUIPP.